



La Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France

**RAPPORT**

**FO.S.FOR.A.**

**2020**

20  
20

RAPPORT  
FO.S.FOR.A  
2020

# Sommaire

Rappel des finalités et retour sur 2020 .....	4
La contribution globale 2020 .....	6
L'utilisation de la contribution par les fédérations et les unions .....	7
Une année particulière, des constats, des enseignements !.....	11
Structure du financement de formation des bénévoles dans le réseau .....	12
L'utilisation de la part mutualisée.....	13
Annexe 1 : Un peu d'histoire .....	15
Annexe 2 : La motion 2020 .....	15
Annexe 3 : La fiche recueil .....	20

# Rappel des finalités et retour sur 2020

**F**O.S.FOR.A signifie « FOnds Spécifique pour la FORmation des Acteurs ».

Il a été initié dans les années 1990 et généralisé à tout le réseau depuis 2001. (Cf annexe 1 : un peu d'histoire) Son ambition est de « stimuler l'élaboration d'une véritable politique de formation pluriannuelle en créant une obligation, comme pour les salariés, de penser la formation des bénévoles d'une manière prospective et stratégique et non uniquement en fonction de besoins conjoncturels » (sources : documents AG de la FCSF 1993-94).

Les objectifs du fonds sont :

- Donner aux acteurs du projet les moyens de mobiliser d'autres habitants et de former d'autres bénévoles moins impliqués,
- Etayer et outiller la responsabilité politique des administrateur.rice.s (connaissance de l'environnement du centre social, élaboration, négociation et évaluation du projet...)

L'enjeu est donc d'accompagner l'implication progressive dans le projet et aider les président.e.s et administrateur.rice.s à assumer leurs responsabilités (...). Ce fonds est « le moyen d'une ambition politique : qualifier les acteurs pour qualifier les projets ».

Ce fonds est constitué d'une partie de la cotisation annuelle des centres sociaux aux fédérations, que ces dernières reversent à la FCSF. Au niveau national en 2020, plus de 500 000 €uros ont ainsi été dégagés pour contribuer au parcours des bénévoles.

Les fédérations ont mobilisé environ 290 000 €uros pour organiser 273 actions de formations auxquelles ont participé plus de 2 600 bénévoles.

FOSFORA est ainsi depuis plusieurs années la première source de financement de la formation des bénévoles de notre réseau et cela représente un atout considérable pour l'autonomie de nos choix en matière de formation des bénévoles.

## **2020 est une année particulière :**

La situation sanitaire que nous connaissons depuis le printemps 2020 a bousculé le travail quotidien de notre réseau. La formation des bénévoles a, bien sûr, aussi été impactée par ce contexte tant dans le nombre de réalisations en baisse que dans les façons de faire.

Le travail de rénovation engagé depuis 4 ans s'est concrétisé par le vote de la Motion à l'Assemblée Générale de septembre 2020 permettant une remobilisation du réseau sur ce fonds pour lui donner à nouveau un pilotage collectif qui faisait défaut depuis plus de 10 ans. C'est donc la Commission Interfédérale FOSFORA qui fera des propositions afin que cet outil, unique dans le secteur de l'économie sociale, conforte son rôle majeur pour renforcer le portage politique de notre réseau par les bénévoles.

Merci aux fédérations pour leur contribution et leurs retours.

Merci aux membres de la Commission pour leur engagement.



# La contribution globale 2020

## La contribution globale 2020 : 506 648 €

- Contribution disponible pour les fédérations :  
**506 648 €**
- Part mutualisée Ingénierie FO.S.FOR.A : **0 €**
- Part mutualisée Formation administrateur.rice.s  
fédéraux.les : **0 €**

## La contribution s'élève à 506 648 €.

La délibération votée lors de l'AG 2020 (annexe 2) fait évoluer la collecte de la part mutualisée.

- A partir de 2021, les 2 lignes seront fusionnées et la modalité de collecte évolue. Elle sera prélevée sur la cotisation en amont et non plus sur les sommes non utilisées par les fédérations,
- Pour 2020, année blanche, pas de prélèvement sur les reliquats.

C'est pourquoi, la contribution sur les lignes « Ingénierie » et « Formation des administrateur.rice.s fédéraux.les » est égale à 0 €.

## L'historique de la collecte depuis 2016

COLLECTE ADHERENTS (en euros)	Antérieur à 2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Contribution globale</b> de l'année		465 055	476 575	488 905	496 085	<b>506 648</b>
<b>Contribution utilisée</b> par les fédérations		-370 597	-361 786	-337 978	-384 883	<b>-287 368</b>
Part mutualisée – Ingénierie et formation des adm. Féd. – 10 % + 5 % <b>(a)</b>		-61 662	-66 175	-72 923	-85 825	<b>0</b>
Régularisations <b>(b)</b>		-2821	-2 130	-2 366	0	<b>13 608</b>
<b>Solde non utilisé à N</b>		29 974	46 485	75 637	25 377	<b>232 888</b>
<b>Cumul</b> du droit de tirage ⇒ Cumul n-1 + solde non utilisé N	432 178	462 152	508 637	584 274	609 651	<b>842 539</b>

**(a)** Pas de prélèvement en 2020 – Vote en AG 2020 – Information sur cette part à partir de la page 11

**(b)** Cette somme correspond notamment à des cotisations non réglées et à la réintégration d'un montant FOSFORA non utilisé par une fédération en 2019 pour lequel nous avons été informés après la clôture des comptes.

Cette contribution est alimentée par une part de la cotisation des centres sociaux adhérent et reversées par les 48 fédérations locales à la FCSF.

A noter que 2 unions régionales ont une enveloppe FO.S.FOR.A.

En Nouvelle Aquitaine, les 7 fédérations départementales alimentent la part régionale à hauteur de 20% de leur propre enveloppe et en Pays de la Loire, 10% des enveloppes départementales contribuent à l'enveloppe de l'union régionale.

# L'utilisation de la contribution par les fédérations et les unions

## Les chiffres clés 2020

Ce rapport a été réalisé sur la base de fiches recueil (annexe 3) que la FCSF a fait passer aux 50 fédérations ou unions courant décembre 2020. 47 d'entre elles nous les ont retournées, les 3 autres nous ont informé qu'elle n'avait rien mis en place.

### Les fédérations et les unions

44 fédérations ont programmé des actions de formations pour les bénévoles de leur réseau. Dans un contexte sanitaire compliqué, 40 fédérations ont mis en place les actions ou une partie des actions prévues. Sur ces 40 fédérations, 35 ont mobilisé FO.S.FOR.A en 2020, elles ont mobilisé 287 368 € soit 57 % de la contribution 2020.

### Les actions - Les participant.es

273 sessions de formation sur 200 thématiques différentes (31 actions, 10 % d'actions en moins par rapport à 2019). 272 actions collectives. 1 seule action individuelle (Une action individuelle est une action qui concerne un seul stagiaire. Une action qui concerne un seul centre social mais qui réunit plusieurs bénévoles est une action collective).

2644 bénévoles ont participé aux actions (1055 de stagiaires soit 28,50 % de moins que 2019) ; En moyenne, les sessions ont réuni entre 9 et 10 stagiaires. 60% des actions réalisées sont des formations « mixtes » salariés / bénévoles. 162 formations mixtes et 111 actions de formations spécifiques pour les bénévoles.

L'ensemble de ces actions représente 2878 heures de formation soit environ 485 jours.

L'action la plus courte était de 2 heures, la plus longue de 52h30. Les fédérations se sont adaptées pour mettre en œuvre les actions, ainsi 1/3 des actions se sont déroulées à distance ou en format mixte (Présentiel et distanciel). 2/3 soit 179 actions ont été réalisées en présentiel ; c'est le format habituel et préférentiel.

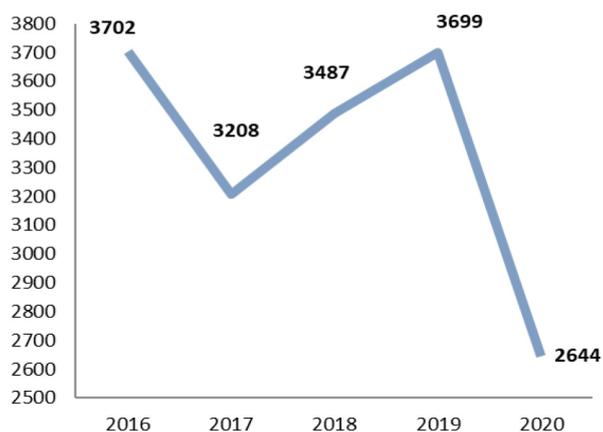
### Les intervenants et intervenantes

Sur les 308 interventions de formateurs ou formatrices, 118 (38%) sont des intervenants externes. Les autres, sont issu.es du réseau et sont au nombre de 190 (62%). Sur ces formateurs internes, seuls 8 sont des bénévoles.

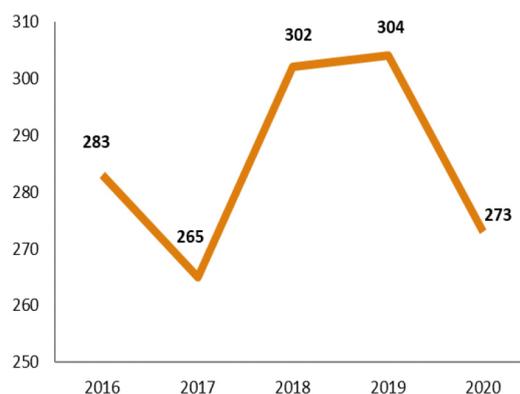
## Evolution des chiffres-clés ces cinq dernières années

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Fédérations faisant appels au fonds</b>	39	38	40	45	<b>35</b>
<b>Fédération ayant organisé des actions</b>	/	/	/	/	<b>40</b>
<b>Actions de formations</b>	283	265	302	304	<b>273</b>
<b>Heures de formation</b>					<b>2878</b>
<b>Jours de formation</b>	642	683	646	643	<b>485</b>
<b>Participations de bénévoles</b>	3702	3208	3487	3699	<b>2644</b>

Nombre de bénévoles depuis 2016



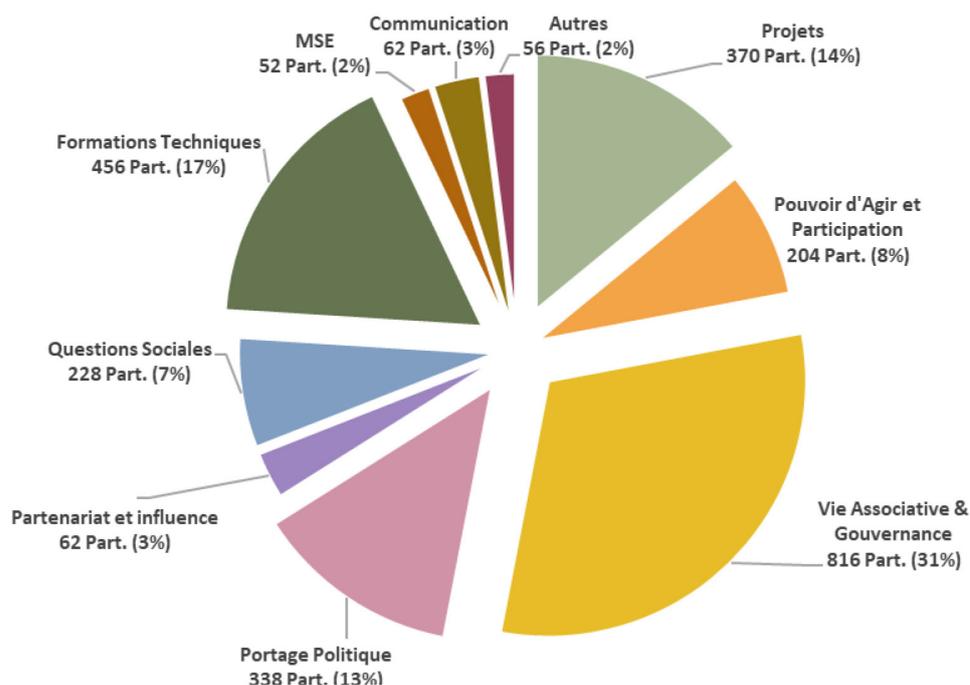
Nombre d'actions depuis 2016



## Les thématiques des actions

273 actions collectives de formation ont été organisées par les fédérations cette année. Elles ont regroupé 2644 bénévoles.

Voici comment elles se répartissent :



Thématique	Participations		Actions	
	Nombre	%	Nombre	%
Formation Techniques	456	17.25 %	58	21.25 %
Projet	370	14 %	38	13.92 %
Vie Associative et Gouvernance	816	30.87 %	93	34.07 %
Portage Politique	338	12.79 %	24	8.79 %
Questions sociales	228	6.25 %	17	6.23 %
Pouvoir d'agir et participation	204	7.72 %	21	7.69 %
Partenariat et influence	62	2.57 %	7	2.56 %
Autres	56	2.12 %	5	1.83 %
MSE / Impact social	52	1.97 %	3	1.10 %
Communication (1)	62	2.31 %	7	2.56 %
<b>Totaux</b>	<b>2644</b>	<b>100%</b>	<b>273</b>	<b>100</b>

(1) Dont 1 action individuelle pour 1 bénévole



Les formations sur les thèmes de la **vie associative et de la gouvernance** ont accueilli le plus grand nombre de bénévoles en 2020 (816 participations de bénévoles dans 93 formations, 34 % des formations collectives organisées par les fédérations).

Ces sujets ont été travaillés :

- Fonction, place et rôle des administrateurs (de centre social ou de fédération),
- Fonction employeur ,
- FAVE Pilotage.

Ensuite viennent les **formations techniques** (456 participations de bénévoles dans 58 formations). Il s'agit principalement de formations de bénévoles d'activité à l'animation d'ateliers sociolinguistiques, à l'accès aux droits mais aussi l'accompagnement de publics spécifiques.

Les formations sur le **projet social** ont réuni 370 participations de bénévoles dans 38 formations. Les actions concernant l'élaboration, le renouvellement et l'évaluation du projet social est un sujet de formation récurrent. Le thème particulier du diagnostic de territoire fait aussi l'objet de nombreuses actions.

### Un constat

Comme en 2019, les actions les plus souvent réalisées et regroupant le plus grand nombre de participants sont dans ces 3 catégories. 189 formations et 1642 bénévoles représentant 69% des actions et 62 % des participations.

Ce sont des sujets qui sont au cœur du travail quotidien des centres sociaux. Elles participent au renforcement des organisations et du cadre démocratique mais aussi à la montée en compétence nécessaire pour mettre en œuvre les actions avec les habitants.

Sur les thématiques liées aux priorités politiques - portage politique, développement du pouvoir d'agir et MSE (Modèle Socio-Economique) - les actions représentent 17.50% du total et la participation 22.50 % de la participation totale.

C'est plutôt stable en comparaison de 2019 compte tenu de la situation sanitaire. 48 actions en 2020 (56 en 2019) et 594 bénévoles participants (625 en 2019). Les actions phares sont :

- Fonctions politiques des administrateurs,
- Actions pour « Aller vers » les habitants,
- Evaluation de l'impact social .

### Les compétences internes / externes

Les animations de ces actions sont majoritairement réalisées en interne principalement par des salarié.e.s (délégué.e.s, chargé.e.s de missions fédéraux. les ou directeur.rice.s). Elles se concentrent sur les thématiques liées à la vie associative, à la gouvernance et au projet. Les compétences internes des bénévoles sont peu utilisées et portent sur ces mêmes sujets. Les compétences externes recherchées sont les enjeux du vieillissement, l'animation d'ateliers sociolinguistiques, et sur l'influence.

## Une année particulière. Des constats, des enseignements !

Les actions de formation qui accompagnent les bénévoles dans leur parcours, les renforcent dans le portage et la réalisation des projets. Elles créent du lien, sont des temps de convivialité et de retrouvailles. La « programmation » habituelle de formation à destination des bénévoles a donc fortement été impactée par le contexte sanitaire. La proximité, le présentiel, les déplacements, ... nécessaires à ces temps ont été mis en question ; Le cadre naturel de travail réinterrogé.

Mais, comme souvent dans le réseau, les acteurs se sont adaptés pour continuer à travailler, à avancer, à porter les valeurs que nous défendons.

De cette période qui dure, nous devons en tirer des enseignements pour dépasser les difficultés rencontrées mais aussi s'appuyer sur des nouvelles pratiques qui permettent de conserver le lien, de mobiliser et de renforcer les bénévoles dans leur parcours et leur engagement.

Les fédérations font des retours autour de ces différents points :

### 1 - Moins d'actions, moins de participants :

- Annulation partielle ou totale, report et reprogrammation des actions prévues,
- Format réduit des actions, programme retravaillé, programmation revue à la baisse,
- Désistement de personnes, mobilisation plus difficile de bénévoles recentrés sur le court terme et le quotidien de leur centre,
- Cadre législatif contraignant pour réaliser des actions en présentiel.

### 2- Adaptation :

- Adaptation des participants bénévoles, des fédérations et des centres pour continuer à se former,
- Mise en place de protocoles sanitaires (gestes barrières) pour continuer les actions en présentiel,
- Actions en présentiel reprogrammées pendant les périodes hors confinement,
- Actions en distanciel programmées en plusieurs séances plus courtes,
- Nouvelles pratiques de formation à distance grâce à la visioconférence et aux outils collaboratifs en ligne.

### 3- Thématique

- Actions en lien avec l'actualité, sur des questions politiques,
- Actions d'adaptation au contexte (formation numérique, d'écoute et d'accompagnement à distance, ...).

### 4- Des points d'attention

- Difficulté d'accès aux outils numériques (zones blanches, matériel, agilité, ...),
- Difficulté d'adaptation de certaines fédérations.

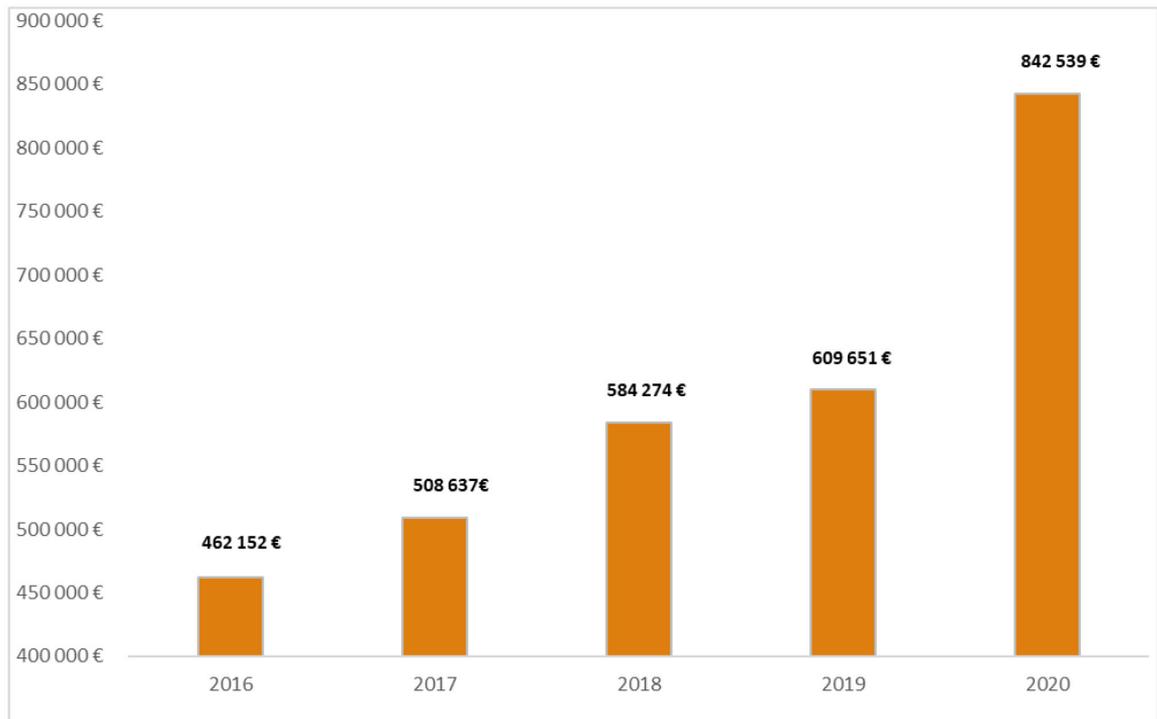
### 5- Des choses à en retirer

- « Allers vers numérique » qui rend plus accessible les actions, qui permet de toucher les bénévoles les plus éloignés et en plus grande diversité,
- Actions à distance qui permettent de maintenir le lien et de conforter les bénévoles notamment les nouveaux dans leur engagement,
- Actions hybrides « Présentiel / Distanciel » qui permettent de mobiliser sur la durée.

## Le solde cumulé de FOSFORA

Chaque année, les fédérations n'utilisent pas l'ensemble des financements disponibles.

En 2020, les fédérations et unions ont mobilisé 287 368 €, ce qui représente 57 % de la contribution 2020 ; le reliquat non utilisé s'élève à 232 888 €. Ce montant va se cumuler au solde antérieur des sommes non utilisées.



Il s'agit du solde cumulé pour l'ensemble des fédérations.

Chaque fédération conserve son enveloppe et peut l'utiliser ultérieurement.

Par exemple, le solde cumulé a toujours augmenté depuis la création de FO.S.FOR.A jusqu'en 2013 où il a diminué fortement car il a été très largement mobilisé par les fédérations et unions pour la participation des bénévoles au Congrès de Lyon.

# Structure du financement de la formation des bénévoles dans le réseau

## Financement des actions en 2020

	Coût total	FO.S.FOR.A utilisé	FDVA	Fonds Propres	Autres financements
<b>273 actions</b>	<b>503 914 €</b>	<b>287 368 €</b>	<b>45 075 €</b>	<b>88 975 €</b>	<b>82 496 €</b>

FO.S.FOR.A n'est pas la seule source de financement de la formation des bénévoles du réseau dont le coût total s'élève pour 2020 à 503 914 € (- 31 % par rapport à 2019 où 728 917 € était consacrés à la formation des bénévoles).

Quelques fédérations ont mobilisé le FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative) pour un montant de 45 075 €. Ce montant est en baisse de 62 % par rapport à 2019.

Les fédérations y ont aussi consacré des fonds propres pour un montant de 88 975 € dont 2 447 € viennent de la participation financière des centres sociaux.

Ce recours aux fonds propres est en hausse par rapport à 2019 où il représentait 75 377 € (18 % de plus).

D'autres sources de financement sont mobilisées par l'intermédiaire des collectivités locales, des organismes sociaux, de l'OPCO Uniformation et de l'Etat notamment, pour un total de 82 496 €. Elles sont en baisse de 44 % en comparaison à 2019 (148 437 €).

FO.S.FOR.A reste la première source de financement pour la formation des bénévoles de notre réseau. Cette année, cela représente 57% du total des fonds mobilisés, en hausse par rapport à 2019 où le fonds représentait 52% des financements de la formation des bénévoles engagés.

## Evolution de la structure de financements sur 5 ans

En Euros	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
<b>FOSFORA</b>	370 597	361 786	337 978	384 883	<b>287 368</b>	<b>- 25 %</b>
<b>Fonds Propres</b>	86 054	55 325	56 110	75 377	<b>88 975</b>	<b>18 %</b>
<b>FDVA Régionaux</b>	69 310	81 503	102 050	120 220	<b>45 075</b>	<b>- 63 %</b>
<b>Autres</b>	115 600	166 970	96 424	148 437	<b>82 496</b>	<b>- 44 %</b>
<i>Collectivité locales</i>	25 761	24 450	608	11 458	<b>5 333</b>	
<i>Organismes Sociaux</i>	8 014	22 479	7 575	14 089	<b>28 903</b>	
<i>OPCA</i>	64 575	105 441	71 563	117 922	<b>39 960</b>	
<i>Etat</i>	17 250	14 600	16 678	4 968	<b>8 300</b>	
	641 561	665 584	592 561	728 917	<b>503 914</b>	<b>- 31 %</b>

Le montant total des actions réalisées est en forte baisse de 31 %. Un certain nombre d'actions ont été reportées, annulées ou modifiées ce qui a donc pour conséquence cette baisse importante mais qui est conjoncturelle et qui démontrent le caractère particulier de cette année 2020. A l'exception des fonds propres des structures en augmentation de 18 %, l'ensemble des financements est à la baisse.

# L'utilisation de la part mutualisée

## Ingénierie FO.S.FOR.A

### Les projets soutenus en 2020

3 projets ont été soutenus par la ligne Ingénierie :

- **« Renforcer les gouvernances associatives des centres sociaux et EVS ».** Ce projet porté par la fédération de l'Ain a été cofinancé à hauteur de 3 500 € (Budget total de 12 130 €). Initié en 2019 par la rédaction et la diffusion d'un guide des administrateurs-trices, la fédération s'est engagée dans la seconde étape du projet visant à renforcer les dynamiques associatives.  
Cela se traduit par :
  - La production d'un support vidéo sur l'engagement et le parcours d'administrateurs
  - La formalisation de fiches repère sur les 6 items suivants :
    - L'adhésion à la structure,
    - Susciter, accueillir, accompagner et valoriser l'engagement des administrateurs,
    - Le renouvellement des instances,
    - Les délégations,
    - Des instances attractives et ouvertes,
    - Les formes de gouvernances collégiales/ partagées / diversifiées.
- **Production, réalisation et exploitation d'un moyen métrage et de courts-métrages** sur des expériences d'actions menées ou accompagnées dans une démarche de Développement du Pouvoir d'Agir au sein de centres sociaux de Nouvelle Aquitaine et visant à la transformation sociale (environ 6 expériences). Ce projet porté par l'Union Régionale Nouvelle Aquitaine (URNACS), les fédérations départementales et quelques centres sociaux de ce territoire a été cofinancé à hauteur de 10 000 € (Budget total de 50 000 €). Une avance de 50% a été faite en 2020,
- **Production, réalisation d'une vidéo « Les élus parlent aux élus »**, projet porté par la Fédération interdépartementale Garonne Occitanie (FIGO). Le règlement de 3190 € a été effectué en 2020.

Ces 3 projets représentent 11 690 €.

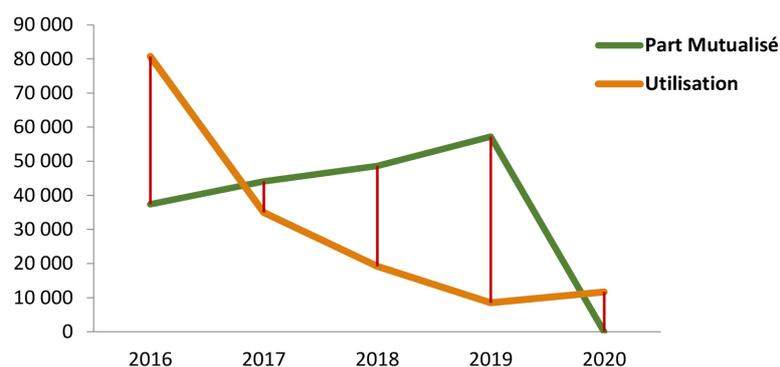
## Evolution des financements depuis 5 ans

### Évolution des financements depuis 5 ans

En 2020, le fonds sur l'ingénierie n'a pas été abondé comme voté lors de l'Assemblée Générale de la FCSF le 18 septembre 2020. Il n'y a pas eu de collecte pour alimenter cette ligne.

L'utilisation de la ligne ingénierie FO.S.FOR.A a représenté 11 690 €.

### Évolution de la collecte annuelle et de son utilisation 2016



Le solde cumulé de la ligne ingénierie, atteint 431 852 € en 2020.

En euros	2016	2017	2018	2019	2020
Report n-1	308 185	351 493	365 410	394 825	443 542
Part Mutualisée sur le reliquat non utilisé par les fédérations : 10% (a)	41 108	44 117	48 615	57 217	0
Projet non réalisé	8 500	4 800			
Utilisation	-6 500	-35 000	-19 200	-8 500	-11 690
Solde	351 493	365 410	394 825	443 542	<b>431 852</b>

(a) Pas de prélèvement en 2020 – Vote en AG 2020

## Formation des administrateurs fédéraux et administratrices fédérales

### Les projets soutenus en 2020

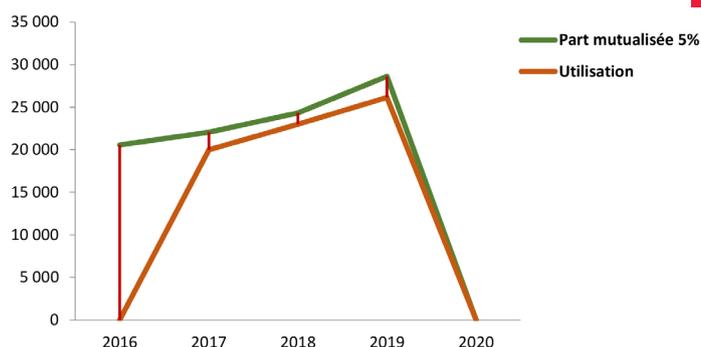
En 2020, cette ligne n'a pas été utilisée. La situation sanitaire n'a pas permis de programmer de rencontres.

### Evolution de la collecte annuelle et de son utilisation depuis 2016

### Évolution des financements depuis 5 ans

En 2020, le fonds sur la formation des administrateurs fédéraux n'a pas été abondé comme voté lors de l'Assemblée Générale de la FCSF le 18 septembre 2020. Il n'y a pas eu de collecte pour alimenter cette ligne.

Evolution de la collecte annuelle et de son utilisation depuis 2016



### Le solde disponible en 2020 atteint 84 553 €.

En euros	2016	2017	2018	2019	2020
Report n-1	58 163	78 717	80 775	82 083	<b>84 552</b>
Part Mutualisée sur le reliquat non utilisé par les fédérations : 5% (a)	20 554	22 058	24 308	28 608	0
Utilisation	0	-20 000	-23 000	-26 139	0
Solde	78 717	80 775	82 083	84 552	<b>84 552</b>

(a) Pas de prélèvement en 2020 – Vote en AG 2020

## La part mutualisée en 2021

Comme voté à l'AG 2020, les 2 lignes seront fusionnées. Le montant disponible est de 431 852 € + 84 552 €, soit 516 404 €.



# Annexe 1 : Un peu d'histoire !

## Lancement et période d'expérimentation du fonds (1996-2000)

### a) Naissance et objectifs de FO.S.FOR.A

FO.S.FOR.A a été officiellement lancé en 1996 à l'AG de Versailles, dans le but de « stimuler l'élaboration d'une véritable politique de formation pluriannuelle en créant une obligation, comme pour les salariés, de penser la formation des bénévoles d'une manière prospective et stratégique et (non) uniquement en fonction de besoins conjoncturels ». Le lancement du fonds se fait sous forme d'expérimentation en 1997, 1998 et 1999, puis une évaluation est effectuée en 2000, avant que le fonds ne soit généralisé à tout le réseau en 2001.

Deux axes prioritaires ont été identifiés à sa création :

- Donner aux acteurs militants du projet les moyens de mobiliser d'autres habitants et de former d'autres bénévoles
- Etayer et outiller la responsabilité politique des administrateurs

Il s'agit de « systématiser et renforcer la capacité des adhérents – fédérations et centres sociaux adhérents à la FCSF – à répondre aux besoins de formation de leurs responsables bénévoles par :

- Le renforcement d'axes de formation définis nationalement – donc collectivement – comme prioritaires
- Une mutualisation des moyens qui doit renforcer le pacte fédéral (...),
- Rendre visible l'importance du rôle des bénévoles dans les centres sociaux, (...)
- Inciter à une mutualisation régionale
- Servir d'appui dans la négociation de financements complémentaires au plan national par la FCSF, comme au plan local par ses adhérents
- Permettre que les formations de bénévoles réalisées dans le cadre des axes prioritaires bénéficient d'un financement supérieur au montant des cotisations versées

### b) Alimentation du fonds

Le fonds est à cette époque alimenté par :

- Une contribution annuelle des adhérents : fédérations, gestionnaires des centres adhérents directs (la répercussion ou non de cette contribution est de la responsabilité de chaque réseau fédéral local).

- Les financeurs de l'époque du programme national de formation des bénévoles (FNDVA – CNAF)
- D'autres financements. Le CA s'engage alors à rechercher un abondement complémentaire, tant des financeurs actuels que d'autres partenaires.

A l'origine du fonds, il y avait donc la volonté de cumuler une contribution du réseau avec des apports extérieurs (le fonds pour le développement de la vie associative était alors national et non décentralisé, il s'appelait le FNDVA ; il est depuis plus de 10 ans géré au niveau régional à travers les FDVA. Cet abondement extérieur n'existe plus aujourd'hui, FO.S.FOR.A est donc constitué intégralement de fonds provenant des cotisations des centres sociaux.

### c) Modalités de contributions

- Le projet d'origine prévoyait une montée en charge progressive et identique pour tous les adhérents
- L'assiette de la contribution de l'année N était constituée par les budgets d'animation globale des centres sociaux reconnus en N-1
- Pour 1997 le taux avait été fixé à 0,2 %, ce qui représentait 1,35 million de francs en tout.

### d) Financement des actions

- **Droit de tirage** : chaque adhérent à jour de sa contribution avait un droit à un droit de tirage d'un montant égal à sa contribution, augmenté à l'époque d'une fraction des financements nationaux obtenus. « Exceptionnellement pendant la période expérimentale » (d'après les documents, on verra un peu plus loin que cela n'a rien d'exceptionnel aujourd'hui), la partie de contribution non utilisée par un adhérent abondait intégralement sur le droit de tirage des années suivantes de l'expérimentation à savoir 1998 et 1999.
- Le CA de la FCSF était mandaté par l'AG pour arrêter :
  - Le calendrier (dépôt et instruction des demandes, décisions),
  - Les règles de répartition de l'enveloppe,
  - Les modalités de reversement sur proposition de la commission nationale formation.

Concrètement, la commission nationale formation

définissait des priorités, examinait les demandes de mobilisation du fonds par les fédérations et de manière générale pilotait le dispositif. NB : Cette commission nationale a cessé de fonctionner au moment de la crise qu'a connue notre réseau au milieu des années 2000.

## 2000 : la pérennisation du fonds – AG d'Angers – « FOSFORA II »

### a) Finalités

Après la période d'expérimentation, le fonds est généralisé à tout le réseau, en affirmant qu'il constitue « le moyen d'un choix politique : Qualifier les acteurs pour qualifier les projets »

### b) Les objectifs sont alors élargis :

- Financer des actions de formation,
- Financer des activités d'ingénierie de formation : enquête de besoins, préparation d'un plan de formation, méthodes et outils pédagogiques etc,
- Financer des opérations d'information-communication du public ciblé : habitants, bénévoles d'activités, administrateurs, élus locaux... engagés dans la réalisation du projet des centres sociaux et de leurs fédérations ».

### c) Droit de tirage

Le droit de tirage de chaque adhérent est égal à :

- Sa contribution versée
- A laquelle s'ajoutent les financements nationaux redistribués
- Après déduction de la partie mutualisée pour l'ingénierie (proposition faite lors de l'AG, qui sera adoptée et mise en application l'année suivante)

### d) Dans les années 2000, trois autres décisions font évoluer le fonds :

- Lors du CA national de février 2001, une décision ouvre la possibilité de financer la formation individuelle de militant-acteur du projet. Une demande préalable de prise en charge doit être formulée par écrit. (La prise en charge se fera sur la base de 150€ max par jour dans la limite de 5 jours de formation par an et par centre reconnu.)
- Lors de l'AG de Mulhouse en 2002, la ligne ingénierie est officiellement créée par un prélèvement de 10% des fonds non utilisés au 31 décembre de l'année N-1. « Une partie des contributions collectées sera prélevée pour être affectée au financement d'activités d'ingénierie et d'évaluation utiles à l'ensemble du réseau fédéré et notamment à ceux de ses membres les moins avancés en matière de qualification (cette partie

*mutualisée sera plafonnée à 10% du montant des fonds collectés annuellement) »*. La commission formation fixe alors ainsi les règles d'utilisation de l'ingénierie ; La charge de journée de formation ou d'ingénierie de formation prise en compte est plafonnée à 762,25€ : une journée de formation de 6 heures minimum pour 8 bénévoles minimum. Montant revu au prorata de la participation effective.

- Enfin, lors de l'AG de Chasseneuil est créée une ligne « formation des administrateurs fédéraux » alimentée chaque année par 5 % de la contribution non utilisée au 31 décembre de l'année N-1

## Rénovation de la gestion du système FO.S.FOR.A :

En 2005, un nouveau pilotage régionalisé de FO.S.FOR.A est proposé au réseau, avec une période d'expérimentation proposée en 2006-08. Le constat à l'époque était que le nombre de bénévoles formés ne progressait plus (autour de 3000 personnes), que les fédérations peu utilisatrices du fonds (10 fédérations peu actives à l'époque) ne l'utilisaient pas davantage, tandis que les fédérations actives épuisaient rapidement leurs fonds. L'idée de ce nouveau FO.S.FOR.A était donc de faire du niveau régional l'échelon de pilotage principal du fonds.

Le rôle du niveau régional devait être :

- La construction d'une politique de formation concertée (programme de formation),
- La gestion et la valorisation des ressources pédagogiques (ingénierie et formateurs-trices)
- La concertation sur les demandes de financements FRDVA (actuel FDVA),
- La mutualisation des fonds non consommés et l'affectation des fonds disponibles (création d'une ligne pour la formation des administrateurs fédéraux).

Dans cette nouvelle configuration, la FCSF devait à terme garder un rôle de régulation de ce système décentralisé, la gestion des flux de trésorerie, de la ligne ingénierie et d'une nouvelle ligne pour la formation des administrateurs fédéraux, les centres sociaux adhérents directs et une fonction de veille sur la qualification des acteurs.

Dans les années qui suivent, les régions Rhône-Alpes (2007), puis Poitou-Charentes (2009) et enfin Nord-Pas-de-Calais et Pays-de-la-Loire (en 2009), adoptent ou tentent d'adopter un fonctionnement.

régionalisé, selon des modalités formalisées par des conventions de gestion signées avec la FCSF.

Cette régionalisation s'est mise en place de manière différente. Aujourd'hui :

- La Région Nord-Pas-de-Calais a un fonctionnement similaire aux fédérations départementales (puisqu'elle est une fédération régionale)
- Les fédérations de Poitou-Charentes et des Pays-de-la-Loire ont choisi de constituer une ligne FO.S.FOR.A régionale : En Poitou-Charentes par exemple le montant global de FO.S.FOR.A des 4 fédérations est ainsi partagé en 5 parts, dont l'une est intégrée dans le budget de l'Union régionale. La situation est similaire en Pays de la Loire, où l'union régionale dispose d'un compte FO.S.FOR.A
- Les fédérations de Rhône-Alpes, après une tentative de constituer un fonds régional (en lien avec la CPCA) sont revenues à un fonctionnement

classique, comme l'ensemble des fédérations départementales.

A la fin des années 2000 et jusqu'en 2016, il n'y a pas eu de nouvelle résolution concernant FO.S.FOR.A

La crise qu'a vécu notre réseau au milieu des années 2000 y est sans doute pour beaucoup, et aujourd'hui nous pouvons faire le constat suivant (Cf la motion de St Etienne pour plus de détails) :

- Le système piloté nationalement ne l'est plus (la commission formation ne fixe plus de politique nationale ni de modalités d'utilisation du fonds)
- Le pilotage par les régions, s'il est effectif dans trois régions, l'est de manière inachevée.

C'est pourquoi la FCSF a relancé depuis 2016 la réflexion sur FO.S.FOR.A, qui a abouti à une résolution votée en 2018, à la motion de St Etienne en 2019 et à celle de l'AG 2020.



# Annexe 2 : La motion 2020



## Assemblée générale de la FCSF 2020



# Motion FO.S.FOR.A.

La motion, adoptée lors de l'AG de Saint Etienne (2019), rappelant les principaux constats (problème d'efficacité, de pilotage, d'équité du Fonds), visait à préciser les enjeux et objectifs du chantier FOSFORA 2020 et susciter un engagement collectif de l'ensemble du réseau de manière à ce que le Fonds :

- Permette de développer davantage la formation politique des dirigeants bénévoles,
- Soit mieux connu et mobilisé par le réseau,
- Soit piloté plus collectivement, tout en laissant des marges de manœuvre aux fédérations,
- Adopte une architecture renouvelée et adaptée à la réalité de notre réseau aujourd'hui proposée en 2005),
- Soit plus juste et solidaire dans la constitution de ses parts mutualisées.

## Proposition de délibération

### Les principes et le fonctionnement de FOSFORA 2020

- **Une Charte FOSFORA est écrite par une Commission interfédérale avec le réseau après l'Assemblée générale pour partager la formation des bénévoles comme priorité politique pour notre réseau.** Elle a pour objet de rappeler les objectifs liés au dispositif FOSFORA et de préciser les engagements respectifs. Elle préconise aux adhérents (fédérations et adhérents directs) de faire parvenir un compte rendu du programme de formation des bénévoles réalisées. Quelles que soient les modalités de mise en œuvre de « FOSFORA 2020 », la charte indique le principe d'un taux intégré dans la cotisation des adhérents pour alimenter le financement de la formation des bénévoles.
- **La part mutualisée de FOSFORA**
  - **Est prélevée sur la cotisation en amont**, de manière à ce que toutes les adhérents (fédérations et adhérents directs) y contribuent équitablement. Le taux est défini par le réseau, au moment de l'adoption du taux de la cotisation en AG FCSF. **En 2021, l'objectif est de collecter une somme de 60 000 €, ce qui correspond à ce qui était prélevé sur le reliquat chaque année.** Le taux évoluera les années suivantes, pour assurer le développement de l'ambition du projet politique.
  - Les deux lignes de la part mutualisée (« ingénierie » et « formation des administrateurs ») sont regroupées en **une part mutualisée unique**, dans un souci de lisibilité et d'appropriation par le réseau.
  - **La part mutualisée** est recentrée sur la formation politique des administrateurs nationaux et fédéraux, et des bénévoles du réseau, dans le cadre d'un programme de formation nationale et d'un projet « Recherche et Développement ». Elle pourvoit aux frais inhérents au fonctionnement de la Commission, au développement du projet et à la valorisation des réalisations.



- **Une commission nationale interfédérale sera créée après l'Assemblée générale**

- **Une commission plénière :**

**Composée de binômes de bénévoles** proposés par chaque territoire régional, de l'administrateur.trice de la FCSF référent.e de l'Axe B, du.de la délégué.e national.e en charge de la qualification des acteurs et du.de la responsable du Pôle gestion. Elle veille à associer les adhérents directs à la réflexion, à les mobiliser pour mener une politique de formation des bénévoles. Elle veille au renouvellement régulier de ses membres. Elle se réunit au moins 2 fois par an sous sa forme plénière.

Elle pilote et arbitre l'utilisation de la **part mutualisée FOSFORA**. Elle anime le programme et le projet « Recherche et Développement ». Elle propose un programme pluriannuel et une déclinaison opérationnelle pour l'année à venir, avec un budget prévisionnel et une proposition de taux de collecte. Ses propositions sont validées par le CA de la FCSF.

Sur la base d'un état des lieux de FOSFORA dans le réseau, elle réfléchit et fait des propositions quant à l'animation du dispositif et à son fonctionnement. Elle analyse l'utilisation du fonds FOSFORA par les adhérents, évalue les actions réalisées dans le cadre de la part mutualisée et prépare le rapport FOSFORA pour rendre compte à l'AG chaque année. Elle est aussi un lieu de capitalisation des ressources produites par le réseau sur la formation des bénévoles.

- **Un groupe plus restreint et opérationnel** issu de cette commission :

Constitué de 4 à 5 personnes et du délégué ; il a pour mission d'instruire et d'arbitrer en lien avec les orientations de la Commission, les demandes venant du réseau. Cela permet d'être réactif et de faire des réunions à distance. A titre indicatif, ce groupe peut se réunir tous les 2 mois.

- **Les modalités de la mise en oeuvre de « FOSFORA 2020 »**

- **2020** : Pas de changement, pas de prélèvement de part mutualisée sur les reliquats non utilisés du fonds FOSFORA. Elle sera abondée par prélèvement sur la réserve. Donc, pas d'incidence sur les fonds de formation des bénévoles des fédérations en 2020.

- **2021** : Mise en oeuvre de la collecte « FOSFORA 2020 ». Les modalités de mises en oeuvre feront l'objet de proposition par la commission interfédérale au CA de la FCSF qui soumettra au vote des adhérents lors de l'Assemblée générale 2021.

# Annexe 3 :

## la fiche recueil

	<b>FO.S.FOR.A 2020</b>
FORMATION DES BENEVOLES DANS LES CENTRES SOCIAUX Recueil des informations de l'année 2020	
<p>Voici le document de recueil des données concernant la formation des bénévoles pour l'année 2020. Ce document vous permet de nous faire part de votre programme d'action de formation en direction de vos bénévoles. Il vous permet de nous informer de l'utilisation de vos fonds FOSFORA. A partir de ce bilan, nous pouvons vous faire "redescendre" les fonds demandés. Il s'agit bien d'un bilan et non d'un contrôle. Une fois analysées, les données sont compilées avec l'ensemble des fiches recueil des autres fédérations pour réaliser le rapport FOSFORA. Ce rapport est présenté au vote lors de l'AG de la FCSF.</p> <p>Comme vous le constatez peut-être, nous avons fait évoluer le document de recueil des données. Dans la logique de la rénovation du fond FOSFORA, de la mise en place du pilotage collectif, et de la création d'un programme de formation politique, nous souhaitons avoir une meilleure visibilité des formations développées dans le réseau.</p> <p>Pour avoir cet aperçu global, même au-delà de ce que permet le fond FOSFORA, nous vous demandons donc de bien vouloir renseigner ces fiches même si la formation est financée par d'autres fonds.</p> <p>Vous trouverez donc dans ce document, une partie à compléter (cases grisées), ci-dessous, concernant des informations sur la mise en place d'un programme de formation pour 2020. Vous trouverez dans les onglets suivants, 10 fiches pour le recueil des données concernant les actions de formation. Merci d'en remplir une par action. Si vous avez développé plus d'actions, n'hésitez pas à copier / coller d'autres fiches.</p> <p style="text-align: center;"><b>MERCI DE NOUS RETOURNER VOTRE DOCUMENT EN FORMAT EXCEL AVANT LE 29/01/2021</b></p> <p>Nous restons à votre disposition. Sur les questions financières ==&gt; Dalila : dalila.belabbas@centres-sociaux.fr / 01.53.09.96.17 Sur les questions concernant le fonds ou pour compléter ce document ==&gt; Jean-Luc : jlgrosbois@centres-sociaux.fr / 06.28.65.16.10</p> <p style="text-align: center;">Nous vous remercions de votre coopération. Jean-Luc et Dalila</p>	
<b>Fédération ou Union de :</b>	
Nom de la personne répondant à ce bilan :	
Fonction :	
Contact :	
<b>Avez-vous développé un programme de formation en 2020 ?</b>	
Si oui, combien d'actions ?	
Si non, pourquoi ?	
<b>Avez-vous utilisé votre fond FOSFORA EN 2020 ?</b>	
Si oui, quel montant ?	
Si non, pourquoi ?	
<b>Concernant la situation sanitaire :</b>	
Quels impacts sur votre programme de formation des bénévoles 2020 ?	
Comment ont évolué vos pratiques et vos méthodologies de formation ?	
Autres observations ?	
<b>Expression libre</b>	

Fédération ou Union de :	0
<b>ACTION N°1</b>	
<b>FORMATION</b>	
Titre :	
Objectifs :	
Action collective ou individuelle :	Collective
Nombre de jour :	
Nombre d'heure :	
Nombre fois ou l'action a été réalisée en 2020 :	
Nombre de participant bénévole :	
Action spécifique bénévole ou formation mixte :	
Thématique de l'action :	
Organisation de l'action :	
Pensez-vous garder ce format pour les prochaines ?	
<b>COÛT DE L'ACTION</b>	
Coût total	
dont frais pédagogiques	
dont frais annexes	
<b>FINANCEMENT</b>	
FOSFORA mobilisé pour l'action	
Cofinancement :	
FDVA	
Etat (hors FDVA)	
Collectivité Locale	
OPCO (Uniformation ou autre)	
CAF	
Autres organismes	
Participation des CSX / EVS	
Fonds propres de la FD / UR	
Autres	
<b>FORMATEUR / FORMATRICE</b>	
<b>Intervenant N°1</b>	
Nom	
Fonction	
Structure	
Interne / Externe	
Si interne au réseau : Salarié.e ou bénévole	
<b>Intervenant N°2</b>	
Nom	
Fonction	
Structure	
Interne / Externe	
Si interne au réseau : Salarié.e ou bénévole	
<b>Intervenant N°3</b>	
Nom	
Fonction	
Structure	
Interne / Externe	
Si interne au réseau : Salarié.e ou bénévole	
<b>Intervenant N°4</b>	
Nom	
Fonction	
Structure	
Interne / Externe	
Si interne au réseau : Salarié.e ou bénévole	
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	
Souhaitez-vous :	
partager avec le réseau les outils, les contenus, les méthodologies, ...que vous avez développé pour cette action ?	
former d'autres formateurs du réseau sur cette action ?	
ajouter d'autres remarques sur cette action ?	



## La Fédération des Centres Sociaux de France

Fédération des centres Sociaux et Socioculturels de France [FCSF]  
10 rue Montcalm - CS 11003  
75869 PARIS cedex 17

<http://www.centres-sociaux.fr>

---

Tél. 01 53 09 96 16

---

Email : [fcsf@centres-sociaux.asso.fr](mailto:fcsf@centres-sociaux.asso.fr)

---